

## Compte rendu de séance

### Séance du 7 Décembre 2021

L' an 2021 et le 7 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE COMMUNALE sous la présidence de  
LETAY JEAN-YVES Maire

**Présents :** Mmes : BESNARD NELLY, DAUVEL Pauline, MM : BASTIEN STEVEN, LABELLE JEAN-PIERRE, LETAY JEAN-YVES, RUEL JEAN-LUC, TESSIER THEOPHILE, TUAL-LOIZEAU DANIEL

**Excusés:** LEGRAND-CHOUCAIRE BEATRICE, THIBAUT ADELE, GALAY Adrien

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 30/11/2021

**Date d'affichage** : 30/11/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Commune de Lucé Sous Ballon  
le : 13/12/2021

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : TUAL-LOIZEAU DANIEL

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**DEVIS VEOLIA - 202112D32**  
**DEVIS COLUMBARIUM - 202112D33**  
**DEVIS DEFIBRILLATEUR - 202112D34**  
**DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC - 202112D35**  
**DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 - 202112D36**  
**DEMANDES DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - 202112D37**  
**COLIS POUR LES ANCIENS - 202112D38**

DEVIS VEOLIA  
réf : 202112D32

Monsieur Le Maire présente les devis de la société VEOLIA domiciliée 14 Bd de l'Europe ZI de Bellevue 72600 MAMERS pour le remplacement de 2 poteaux incendie :

- Devis pour le renouvellement du poteau incendie n°1 TRAVO n°2150981 situé rue Louis Louazé pour la somme de 3 005.56€ TTC.

- Devis pour le renouvellement du poteau incendie n°2 TRAVO n°2150982 situé route des Brosses pour la somme de 2 431.39€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société VEOLIA.

A la majorité (pour : 5 contre : 3 abstentions : 0)

#### DEVIS COLUMBARIUM

réf : 202112D33

Monsieur Le Maire présente les devis relatifs à l'achat d'un columbarium de 4 cases pour le cimetière de la commune :

- Devis de la société TOUCHARD domiciliée 180 Avenue François Chancel 72000 LE MANS pour la somme de 2968.33€ HT soit 3 562€ TTC (Modèle Sensitive en granit Rose Karina).
- Devis de la société COLLET domiciliée rue Henri de Navarre 72170 BEAUMONT SUR SARTHE pour la somme de 2 663.33€ HT soit 3 196€ TTC (Modèle Sensitive en granit Rose Karina).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société COLLET.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### DEVIS DEFIBRILLATEUR

réf : 202112D34

Monsieur Le Maire présente les devis relatifs à l'achat d'un défibrillateur pour la salle communale :

- Devis de la société TECC domiciliée ZI d'Antoigné SAINTE JAMME SUR SARTHE pour la somme de 1 786.50€ HT soit 2 143.80€ TTC
- Devis de la société D-SECURITE domiciliée 3rue Armand Peugeot 69740 GENAS pour la somme de 1 685€ HT soit 2 022€ TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société TECC.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

réf : 202112D35

Monsieur Le Maire présente le devis relatif à l'installation de deux nouveaux mâts rue Le Grand Champ du Sablon avec changement de technologie pour le passage au LED sur les lanternes Styles

- Devis de la société BOUYGUES domiciliée Impasse des Fougères 72470 CHAMPAGNE pour la somme de 12 716.70€ HT soit 15 260.04 €TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société BOUYGUES.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022

réf : 202112D36

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année 2022 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

### 1 – Remplacement de deux mâts et passage au LED sur les lanternes styles

Maître d'ouvrage	<b>6 358.35€ HT</b>
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	<b>6 358.35€ HT</b>
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>12 716.70€ HT</b>

*\*(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

### 2 – Installation d'un columbarium dans le cimetière

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	<b>1 331.66€ HT</b>
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	<b>1 331.66€ HT</b>
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>2 663.33€HT</b>

*\*(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

### 3- Pose d'un défibrillateur au niveau de la salle communale

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
---------------------------------	----------------

Maître d'ouvrage	<b>893.25€ HT</b>
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	<b>893.25€ HT</b>
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>1 786.50€ HT</b>

*\*(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

**Le conseil :**

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2022
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDES DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS  
réf : 202112D37

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions reçues en Mairie.

- Section d'athlétisme de Bonnétable
- Le Bleuët de France
- Association départementale des amis et parents des personnes ayant un handicap mental
- CFA pour l'élève LECUREUR Anaïs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE :

**EN 2021**

**Subventions acceptées** : CFA pour l'élève LECUREUR Anaïs pour 50€

A la majorité (pour : 6 contre : 2 abstentions : 0)

COLIS POUR LES ANCIENS

réf : 202112D38

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer aux personnes de plus de 70 ans résidants sur la commune un colis de Noël dès 2021 (panier fixé à hauteur de 30€ par personne).

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

Les voeux du maire 2022 n'auront pas lieu à cause de la situation sanitaire.  
Les modalités de distribution des cadeaux de Noël seront décidés ultérieurement

En mairie, le 13/12/2021  
Le Maire  
JEAN-YVES LETAY